



LANCEMENT DU « MOIS DE LA NUIT » 2022

Grenoble Alpes Métropole
Parc naturel régional de Chartreuse
Parc naturel régional du Vercors
Espace Belledonne

Mercredi 28 septembre 2022 - La Bastille (Grenoble)

LE MOIS DE LA NUIT

1^{er} > 31 OCTOBRE 2022	Dans la métropole grenobloise, en Chartreuse, en Vercors et en Belledonne	Éteignons tous la lumière, rallumons les étoiles	Plus d'infos sur : <a href="http://www.grenoblealpes
metropole.fr">www.grenoblealpes metropole.fr /moisdelanuit
----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contexte

L'éclairage nocturne est associé à de nombreux enjeux : pollution lumineuse, impact sur la biodiversité et sur la santé humaine, consommations d'énergie, ciel étoilé...

Depuis plusieurs années, les quatre territoires œuvrent sur la mise en place d'un éclairage plus raisonné, auprès de tous types d'acteurs (grand public, communes, et acteurs privés), et souhaitent intensifier leur communication et leur accompagnement sur ce sujet. Un travail collaboratif sur ce sujet est primordial, puisque l'éclairage ne s'arrête pas aux frontières d'un territoire.

L'année dernière, en octobre 2021, Grenoble Alpes Métropole, le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse, le Parc naturel régional (PNR) du Vercors et Espace Belledonne se sont engagés ensemble dans un partenariat, pour mutualiser et coordonner leurs actions, en particulier auprès des communes qu'ils ont en commun et à destination de tous les acteurs du territoire.

- Grenoble Alpes Métropole compte 49 communes, dont 11 dans le périmètre du Parc du Vercors, 11 dans le périmètre du Parc de Chartreuse, et 13 autres dans le périmètre du projet de Parc de Belledonne. Toutes les communes métropolitaines sont situées en Isère.
- Le PNR de Chartreuse compte 57 communes classées, dont 38 en Isère, 19 en Savoie.
- Le PNR du Vercors compte 83 communes classées dont 37 dans la Drôme et 46 en Isère.
- L'Espace Belledonne, association de préfiguration du parc naturel régional de Belledonne, est constitué de 61 structures publiques (communes et EPCI) et de 25 structures privés (collège des acteurs socio-économiques du territoire). Parmi les 55 communes adhérentes, 27 sont situées en Isère et 28 en Savoie.

Par le biais de ce partenariat, les signataires visent à promouvoir une politique d'éclairage public et d'aménagements lumière permettant de répondre aux enjeux de sécurité des usagers tout en permettant d'obtenir à terme, un éclairage public maîtrisé, durable et qualitatif : réduire les consommations énergétiques, limiter la pollution lumineuse et préserver la biodiversité sur l'ensemble du territoire. Ce partenariat permet de favoriser un éclairage plus raisonné sur le territoire, et une lisibilité des actions des territoires auprès des communes et des partenaires.



CREDITS PHOTO : METROPOLE DE GRENOBLE

Quelques chiffres clés

L'éclairage public représente en France :

- 21 % des dépenses énergétiques des communes
- 32 % de la consommation d'électricité des communes
- 1 point lumineux \approx 50 € / an en maintenance
- 4 200 heures d'éclairage par an dans les communes ne pratiquant pas l'extinction

Des impacts croissants :

- + 6 % d'augmentation de pollution lumineuse chaque année en Europe et Amérique du Nord
- Une cause majeure de disparition des insectes, au même titre que les insecticides
 - 62% de visites de pollinisateurs en moins dans les prairies touchées
- La pollution lumineuse impacte les écosystèmes marins jusqu'à 200 mètres de profondeurs
 - La lumière bleue des LED perturbe notre horloge biologique, le soir et la nuit

Les politiques d'extinction et de rénovation ont entraîné en moyenne en France :

- 34 % de baisse de consommation de l'éclairage public entre 2012 et 2017
- 2 818 heures éclairées par an en 2017 soit 690 heures de moins qu'en 2000
- 1/3 des communes françaises ont pris des mesures d'extinction de leurs éclairages publics la nuit

Le congrès mondial pour la Nature de l'IUCN a inscrit le 10 septembre 2021 la lutte contre la pollution lumineuse parmi les mesures clés pour faire face à l'urgence climatique.

Sources : Dépenses énergétiques des collectivités locales - État des lieux en 2017 ; ADEME - janvier 2019 ; ANSES avril 2019

Le Mois de la Nuit 2022, une action partenariale d'envergure

Le ciel étoilé, de même que les espèces nocturnes qui nous entourent, font partie de notre remarquable patrimoine naturel montagnard, riche et fragile. La pollution lumineuse en est la principale menace.

Désireux de sensibiliser les acteurs de notre territoire aux enjeux environnementaux, énergétiques et patrimoniaux d'un éclairage maîtrisé, **Grenoble Alpes Métropole, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Parc naturel régional du Vercors et l'Espace Belledonne s'associent pour organiser une campagne de sensibilisation sur le mois d'octobre 2022 : le Mois de la Nuit**. Cette opération s'inscrit dans la continuité de ce qui a été organisé l'année dernière, en octobre 2021, lors de la première édition du Mois de la Nuit.

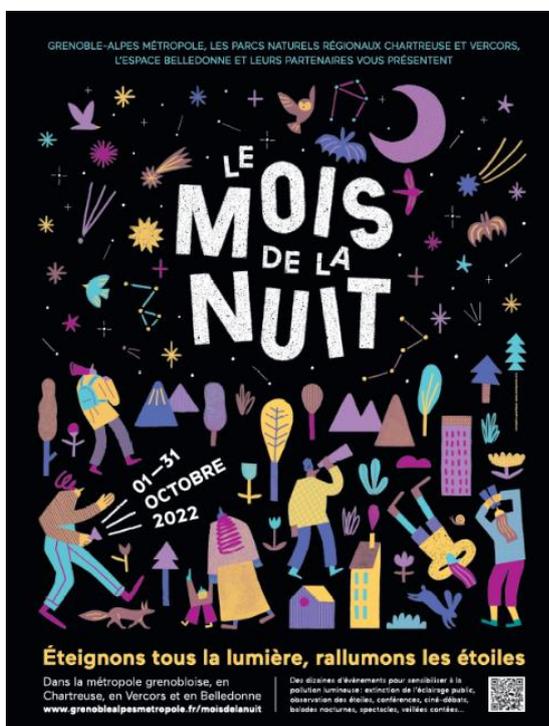
Articulé autour de la campagne nationale du Jour de la Nuit, qui a lieu cette année le samedi 15 octobre 2022, le Mois de la Nuit a vocation à permettre au plus grand nombre de nos communes et partenaires de se mobiliser pour sensibiliser leur population aux impacts de l'éclairage nocturne, via des animations diverses (balades nocturnes, ateliers photo, observations du ciel, contes...).

Le 15 octobre 2022 : 14ème édition du Jour de la Nuit



Ouvert à toutes et tous, le Jour de la Nuit est une grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé. Coordonné par Agir pour l'Environnement et soutenu par de nombreux partenaires nationaux, le Jour de la Nuit est l'occasion d'observer le ciel et de redécouvrir notre rapport à la nuit grâce aux centaines d'extinctions de lumières et d'animations de sensibilisation qui ont lieu lors d'une soirée chaque année.

Plus d'informations sur : www.jourdelanuit.fr



Le Mois de la Nuit 2022 en chiffres :

- 4 territoires engagés en faveur du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne : Belledonne, Chartreuse, Vercors et Métropole grenobloise
- Plus de 80 animations et événements organisés du 1^{er} au 31 octobre
- Une cinquantaine de communes mobilisées

Découvrez le programme détaillé du Mois de la Nuit sur www.grenoblealpesmetropole.fr/moisdelanuit

Les territoires agissent déjà !

Grenoble-Alpes Métropole

Pour réduire la facture énergétique et protéger la biodiversité, la Métropole grenobloise est engagée dans la maîtrise de l'éclairage public du territoire.



CREDITS PHOTO : METROPOLE DE GRENOBLE

Grenoble Alpes Métropole a fixé en 2020 les grands principes en matière d'éclairage public pour son territoire. Ils visent à développer, avec toutes les communes volontaires, des outils et des actions de sensibilisation pour contribuer aux efforts d'économies et de respect de l'environnement.

Pour faire des économies d'énergie

Les aménagements lumière visent à préserver la sécurité des usagers tout en offrant un éclairage public maîtrisé, durable et qualitatif, entraînant une réduction significative des consommations d'énergie. L'Association française de l'éclairage indique que les communes peuvent économiser entre 40 et 75% d'énergie en modernisant leur éclairage. Mieux, 30 à 75% d'économies sont possibles, juste en utilisant la gradation ou l'extinction de l'éclairage en milieu de nuit, selon l'Association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturne,

À l'échelle métropolitaine, 21 à 38 M€ d'économies sont attendues pour la période 2020-2035 !

Pour protéger la biodiversité

Saviez-vous que les éclairages perturbent les migrations nocturnes des rouges-gorges, des grives ou des alouettes ? Que pour le petit rhinolophe, chauve-souris menacée en Rhône-Alpes, une zone éclairée représente une barrière infranchissable ? Que, lorsqu'ils traversent des zones éclairées, les animaux nocturnes peuvent être aveuglés plusieurs minutes à plusieurs heures ?

Les éclairages extérieurs constituent une source majeure de pollution lumineuse qui participe à la réduction de la biodiversité. L'objectif est donc de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

et de renforcer les corridors écologiques.

Pour observer les étoiles

Si assurer la sécurité routière et les riverains sont les premiers objectifs, un éclairage public systématique et non maîtrisé peut avoir des conséquences sur la santé humaine. Aujourd'hui, 99% de la population européenne est victime de pollution lumineuse et 60% de ne peut plus voir la voie lactée. La perte de ce spectacle naturel ancestral qui nous rattache à l'univers peut provoquer un dérèglement de nos rythmes biologiques.

NOS PRINCIPES

- Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public de 60%
- Faire croître de 10% à 25 % le nombre de points lumineux éteints la nuit et généraliser une diminution de puissance des points lumineux restants.
- Appliquer des préconisations spécifiques de protection de la biodiversité dans l'ensemble des zones naturelles, agricoles et forestières, soit environ 20 % du patrimoine de l'éclairage public de la Métropole.

NOS PRÉCONISATIONS

- D'une manière générale, ne plus étendre les zones éclairées, voire supprimer les éclairages inutiles.
- Concevoir le juste éclairage avec du matériel adapté aux zones concernées, performant et pilotable.
- Généraliser et harmoniser les dispositifs d'extinction et de variation de l'intensité.
- Agir sur l'ensemble du parc d'éclairage public et privé.

NOTRE CHARTE D'ENGAGEMENT : DÉJÀ 24 COMMUNES SIGNATAIRES !

Pour moderniser l'éclairage public, la Métropole propose aux communes volontaires de son territoire de s'engager dans des objectifs de renouvellement de leurs installations et de signer une charte.

24 communes sont signataires de la charte : Bresson, Champagnier, Claix, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, Meylan, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, La Tronche, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Sarcenas, Seyssins, Vaulnaveys-le-Haut, Varcès-Allières-et-Risset et Veurey-Voroize). Elles représentent environ 44 000 points lumineux (sur un total de 67 000 à l'échelle de la Métropole).

Dès 2025, les actions mises en place dans ces 24 communes permettront d'économiser 7 600 MWh par an (soit environ 1,15 million d'euros). En 2035, ces chiffres grimperont à 10 900 MWh (entre 1,4 et 2,2 M€ millions d'euros d'économies).

LE SERVICE MÉTROPOLITAIN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin d'avancer de manière volontariste sur le sujet et du fait de son rôle moteur en matière de transitions, la Métropole a souhaité offrir aux communes qui le souhaitent un service en mesure de les accompagner dans leurs objectifs de réduction de l'éclairage public.

Ce service a pour vocation d'accompagner et d'assister les services communaux dans la gestion et la rénovation de leur éclairage, en application des principes de la feuille de route métropolitaine.

La Métropole gère ainsi, pour le compte de 15 communes, un parc d'environ 7 200 points lumineux (à Champagnier, Claix, Corenc, Herbeys, Jarrie, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Paul-de-Varces, Sarcenas, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut et Veurey-Voroize).

Parc naturel régional de Chartreuse

Actuellement, 65% des communes du Parc pratiquent l'extinction nocturne : en cœur de nuit, les éclairages publics sont éteints. D'autres communes, plus urbaines, pratiquent également la gradation lumineuse, avec une puissance réduite à partir d'une certaine heure. Depuis plusieurs années, les communes rénovent progressivement leur matériel, en optant principalement pour la technologie LED, plus pilotable et énergétiquement efficace.

Dans le cadre du Mois de la Nuit, le Parc de Chartreuse soutient financièrement ses communes dans la mise en place des animations grand public, à hauteur de 500 euros par commune. Cela est rendu possible grâce aux financeurs suivants :

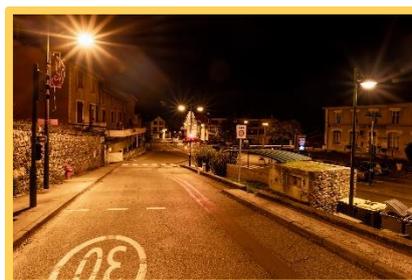


Le territoire du Parc de Chartreuse est engagé, depuis 2019, dans un projet de sensibilisation aux enjeux de l'éclairage raisonné, « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés ». Ce projet, mené également en partenariats avec d'autres Parcs de la Région, en l'occurrence les PNR du Massif des Bauges et du Pilat, est financé par des fonds européens LEADER. Il prend fin à la fin de l'année 2023, et donnera lieu à un séminaire de restitution finale, le 22 novembre dans le Parc du Pilat. Le Parc de Chartreuse est également engagé, depuis 2021, dans un partenariat avec le Parc du Vercors, Espace Belledonne et Grenoble-Alpes Métropole. Enfin, il entretient également des liens étroits avec les deux syndicats d'énergie TE38 (en Isère) et SDES-TE73 (en Savoie).



De nombreuses actions ont été mises en place :

- Accompagnement technique et financier des projets de rénovation d'éclairage public des communes
- Accompagnement des communes dans la labellisation « Villes et villages étoilés »
- Réalisation d'un guide de préconisation pour un éclairage de qualité en Chartreuse
- Organisation d'une formation à destination des élus, sur l'éclairage raisonné
- Organisation et/ou financement de manifestations grand public sur la sensibilisation au ciel étoilé et à la pollution lumineuse
- Organisation d'une formation « ciel étoilé » à destination des accompagnateurs moyenne montagne et autres acteurs du tourisme



LA BUISSE - CREDITS ALAIN DOUCE

ZOOM SUR : UN GUIDE POUR UN ECLAIRAGE DE QUALITE EN CHARTREUSE

Document pratique destiné en particulier aux élus, ce guide apporte des réponses aux enjeux et à la réglementation en matière d'éclairage public. Il rappelle que l'éclairage public s'est développé sans considérer les impacts de la pollution lumineuse et ses effets sur la faune, la flore ou encore notre santé. Or les effets sont bien réels, comme le prend en compte l'évolution de la législation avec l'arrêté de décembre 2018 qui encadre, par exemple, la température de couleur d'un éclairage. Toutes les espèces sont sensibles au pic d'intensité situé dans le bleu, que l'on retrouve surtout dans les lampes ayant une température de couleur de plus de 2700 K. Il est conseillé de choisir des teintes plus chaudes qui ont moins d'impact sur notre santé et sur la biodiversité. Plus largement, repenser l'éclairage public permet de réduire la facture d'énergie des communes, de préserver la biodiversité et de changer notre rapport à la nuit. Partenaires du projet, les Syndicats d'énergie départementaux (SDES-TE73 et TE38) ont validé les recommandations du guide et peuvent accompagner les communes. Ce guide a été produit avec l'aide précieuse du Parc du Vercors (voir ci-dessous), ce qui démontre également les apports des partenariats entre territoires.



ZOOM SUR : LA FORMATION DES ANIMATEURS ET ACCOMPAGNATEURS NATURE

Les animateurs et accompagnateurs nature sont directement au contact du grand public, dans un cadre naturel et souvent remarquable. Ils peuvent apporter de l'information et questionner notre rapport à la nuit, aux étoiles, à la pollution lumineuse. Dans ce cadre, il nous semble intéressant de travailler avec eux pour leur permettre d'avoir tous les éléments techniques pour aborder ces sujets-là, éveiller la curiosité et la conscience écologique, ou entamer des dialogues fructueux avec les différents publics. Dans cet objectif, le Parc a organisé, à l'automne 2021, une session de formation des accompagnateurs moyenne montagne et animateurs aux enjeux du ciel étoilé. Cette formation a eu lieu dans les Bauges, elle était organisée dans le cadre du programme de coopération LEADER. Elle a rassemblé une quinzaine de participants, autour des objectifs suivants : savoir préparer et animer une soirée découverte du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne, comprendre et expliquer la pollution lumineuse.



FORMATION CIEL ETOILE & ACCOMPAGNATEURS NATURE - 24 NOVEMBRE 2021 DANS LES BAUGES

ZOOM SUR : L'ETUDE TRAME NOIRE SUR LE CORRIDOR BAUGES CHARTREUSE

D'autre part, le Parc naturel régional de Chartreuse est engagé dans un projet pilote autour de la définition d'une trame noire, au niveau du corridor Bauges Chartreuse. Ce projet est piloté par le Parc du Massif des Bauges, et vise à déterminer les enjeux cartographiés en termes de faune nocturne, pour aboutir à des préconisations de travaux visant à limiter l'impact sur les espèces identifiées et suivies dans le cadre du projet. 5 communes font partie du périmètre d'étude, dont les communes Myans et St Baldoph pour le Parc de Chartreuse. L'étude prévoit un suivi des espèces après réalisation des travaux préconisés.



Espace Belledonne

A travers son Contrat Vert et Bleu Belledonne 2021-2026, l'Espace Belledonne place la préservation de notre patrimoine naturel au cœur de son projet de territoire. Le ciel étoilé, de même que les espèces nocturnes qui habitent notre massif, font partie de ce patrimoine riche et fragile. Et la pollution lumineuse en est la principale menace. Désireux de sensibiliser les acteurs de Belledonne aux enjeux environnementaux, énergétiques et patrimoniaux d'un éclairage maîtrisé, l'Espace Belledonne a fait le choix de s'associer à Grenoble Alpes Métropole, au Parc du Vercors et au Parc de la Chartreuse autour de cette convention de partenariat sur l'éclairage public et de l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur le mois d'octobre 2021 : le Mois de la Nuit.



CREDIT PHOTO : ALAIN DOUCE, BELLEDONNE EN MARCHÉ

UNE APPROCHE CENTREE SUR LA BIODIVERSITE

L'Espace Belledonne travaille sur les questions de l'éclairage nocturne à travers une approche centrée sur la biodiversité. Structure animatrice du Contrat Vert et Bleu Belledonne 2021-2026 (CVB), l'Espace Belledonne a mené un diagnostic partagé de territoire de 2019 à 2020 sur l'état des continuités écologiques de la chaîne de Belledonne. Ce dernier a abouti début 2021 à la structuration d'un programme d'actions quinquennal visant à répondre aux enjeux du territoire en matière de préservation et de restauration de la trame verte et bleue et de sa fonctionnalité. Au cœur des 7 enjeux prioritaires du CVB Belledonne figure celui de la trame noire – *constituée de l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.*

ZOOM SUR : QU'EST-CE QU'UN CONTRAT VERT ET BLEU ?

L'artificialisation et la fragmentation des milieux naturels font partie des cinq causes majeures d'érosion de la biodiversité. Afin d'enrayer ce déclin sans précédent, l'identification, la préservation et la restauration des continuités écologiques, les trames vertes (terrestres) et bleues (aquatiques), s'avèrent primordiales. Et la trame noire fait partie intégrantes de ces continuités écologiques à préserver.

Le Contrat Vert et Bleu est un programme d'action territorial planifié sur cinq ans et co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Approuvé par la Région en mai 2021, le Contrat Vert et Bleu Belledonne 2021-2026 rassemble au total 20 maîtres d'ouvrage autour de 28 fiches actions. Il s'étend sur 2 départements, 6 intercommunalités (Communauté de communes du Grésivaudan, de Coeur de Savoie, de Porte de Maurienne, de l'Oisans, du Canton de la Chambre et Grenoble Alpes Métropole) et 79 communes.

Plus d'informations sur : <https://espacebelledonne.fr/contrat-vert-et-bleu/>

Un dispositif financé par :



Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Belledonne 2021-2026, l'Espace Belledonne s'est donné comme objectifs :

- La réalisation d'un état des lieux du territoire (des acteurs, des besoins du territoire, de l'état de la continuité écologique) ;
- La sensibilisation et formation des habitants et des acteurs socio-économiques (dont stations de ski), communes et intercommunalités du massif sur la trame noire et l'enjeu de sa préservation,
- La mobilisation des communes et intercommunalités sur ce sujet, via le dispositif de soutien animé par l'EB (Appel à Projets Trame Verte et Bleue dans Belledonne), pour la mise en œuvre d'actions de diagnostic, de formation, de sensibilisation mais aussi de travaux de restauration et de préservation de la trame noire.

DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES ENGAGEES

De nombreuses communes de la chaîne de Belledonne pratiquent d'ores et déjà l'extinction nocturne. D'autres communes, plus urbaines, pratiquent également la gradation lumineuse, avec une puissance réduite à partir d'une certaine heure.

Depuis 2021, l'Espace Belledonne travaille aux côtés des 6 intercommunalités de la chaîne à l'élaboration d'un projet de territoire, au cœur duquel figure la préservation des patrimoines culturels, naturels et paysagers, parmi lesquels le ciel étoilé. L'accompagnement à l'amélioration des pratiques des communes et des acteurs économiques y compris en matière d'éclairage nocturne, ou encore le soutien de toutes les initiatives au service de la transition écologique ont également une place de choix dans ce projet de territoire multi-partenarial en cours de construction.

L'Espace Belledonne souhaite rejoindre la dynamique de collaboration mise en place avec Grenoble-Alpes Métropole, le Parc Naturel Régional du Vercors et le Parc Naturel Régional de Chartreuse, afin d'avoir un discours le plus cohérent possible auprès des communes partagées, tout en enrichissant de leurs expériences les réflexions en cours sur le territoire. Enfin, la mutualisation d'outils avec ces partenaires semble fondamentale pour avancer plus vite et plus efficacement sur ces questions.

Parc naturel régional du Vercors

BIENTOT UNE RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE

Le Parc naturel régional du Vercors prépare sa candidature au label de Réserve internationale de ciel étoilé. L'opportunité de valoriser un patrimoine précieux : un ciel préservé de la pollution lumineuse.

Le cœur du massif du Vercors offre un spectacle devenu rare : un ciel étoilé sans pollution lumineuse où observer des myriades d'étoiles, favorable aux déplacements des rapaces nocturnes ou des chauves-souris. Consciente de cette qualité, l'équipe du Parc travaille depuis une quinzaine d'années à une meilleure maîtrise de l'éclairage public, donc du maintien de ciels étoilés. À la demande des communes, l'équipe apporte son expertise en matière d'éclairage public. Et elle anime des événements nationaux fédérateurs qui permettent de sensibiliser le public : « éteignons les lumières, rallumons les étoiles » est une invitation évocatrice, celle de sensibiliser à la beauté et à la nécessité d'une « vraie » nuit. En 2017, l'équipe s'est demandée comment construire un projet plus global à l'échelle du massif. Des séminaires et des voyages d'études ont permis de tisser les prémices d'un projet fédérateur : depuis 2018, le Parc du Vercors prépare sa candidature à un label prestigieux, celui de Réserve internationale de ciel étoilé (RICE).



CREDIT PHOTO : DOMINIQUE JOUBERT

UN LABEL INTERNATIONAL

Né au Etats-Unis, ce label renouvelé chaque année est délivré par l'International dark-sky association dont l'objet est de « protéger les ciels de nuit pour les générations présentes et futures ». De nombreux Parcs nationaux américains et canadiens sont labellisés autour du principe suivant : une zone cœur très peu éclairée et une zone périphérique dont l'éclairage nocturne est limité et encadré. Trois sites français ont rejoint le label, le Pic du Midi¹, le Parc national des Cévennes², ainsi qu'Alpes Azur Mercantour³.

Le massif du Vercors combine de solides atouts dont une zone cœur préservée de la pollution lumineuse,

-
- 1 La Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Pic du Midi - Pyrénées, premier territoire à être labellisé RICE en France en 2013. Co-gestion du Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi, du Parc national des Pyrénées et du Syndicat départemental d'Énergie 65. Depuis 2017, l'association Science en Bigorre est le maître d'œuvre en charge de son animation et de son développement.
 - 2 Labellisé en août 2018 pour trois ans, une nouvelle candidature sera déposée d'ici mi-2022 pour obtenir un label pour dix ans.
 - 3 Co-gestion du Parc national du Mercantour, du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, de la communauté de communes Alpes d'Azur et du département des Alpes-Maritimes. La RICE Alpes Azur Mercantour, labellisée en décembre 2019, est la 3^e de France.

située en espaces protégés, ainsi qu'un pourtour de communes rurales peu éclairées. C'est dans l'optique d'une future candidature que l'équipe du Parc engage en 2018 une première étude avec Dark Sky Lab, bureau d'études spécialisé. Il s'agit de mesurer la qualité du ciel nocturne. Que révèle la brillance du ciel la nuit, autrement dit sa noirceur ? « *Sur une dizaine de points du territoire, le ciel du Vercors donne alors une qualité suffisante par rapport aux exigences du label* » se rappelle Emmanuel Jeanjean, chargé de mission énergie et mobilité. « *En certains points, le ciel est de très bonne qualité, comme à Gresse-en-Vercors ou à Saint-Agnan, où la découverte de la voie lactée et d'une voûte céleste constellée de milliers d'étoiles est remarquable !* » s'enthousiasme-t-il. On comprend alors qu'un tel projet soit encouragé par les astronomes et les associations d'astronomie, les premiers à avoir tiré la sonnette d'alarme face à la dégradation généralisée de la qualité des ciels nocturnes. Un chiffre est éloquent : 80 % de la population mondiale n'a plus accès à un ciel étoilé ! À la différence des autres sites français labellisés, le massif du Vercors ne s'appuie pas sur la présence d'observatoires astronomiques installés sur son territoire. Mais l'équipe du Parc peut compter sur l'association Astrièves qui anime un petit observatoire amateur, des mesures de qualité du ciel et des animations auprès du public.

DES COMMUNES ASSOCIEES VIA UNE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LA RICE

Avec une zone potentielle de 700 km², le Vercors répond à l'un des critères exigés, celui d'un vaste territoire quasiment non éclairé. La zone cœur comprend la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux, le plateau d'Ambel et Font d'Urle, deux espaces naturels sensibles du département de la Drôme. S'ajoute le rebord méridional du Vercors, zone Natura 2000 qui abrite des secteurs de transit et de chasse des chauves-souris.

Pour obtenir le label, le Parc doit également compter sur l'adhésion de trente-neuf communes qui ceignent les Hauts-Plateaux dans sa partie sud. Leur implication se concrétise à travers la signature d'une charte d'engagement. Autre critère, celui d'apporter des informations sur chacun des points lumineux des quarante communes, puis d'en suivre la rénovation si besoin. « *Nous avons fait le tour des communes afin de leur expliquer le projet et de les orienter vers des recommandations, dès lors qu'une rénovation de l'éclairage public est en cours ou prévue* » explique Emmanuel Jeanjean. « *C'est une démarche gagnant-gagnant, car rénover dans le sens d'une préservation du ciel étoilé ne coûte pas plus cher et permet de réaliser des économies d'énergie !* ». En ce sens, le *Guide pour un éclairage de qualité dans le Vercors* apporte aux élus et aux acteurs locaux éléments de compréhension et conseils pratiques (cf. le zoom).

L'objectif de ce label n'est pas d'imposer une contrainte forte aux communes, mais d'avancer ensemble vers une prise de conscience et un changement des pratiques. « *Les mentalités ont évolué et la question de l'extinction est plutôt bien perçue* » note Emmanuel Jeanjean. « *L'obstacle pour les communes tient plutôt aux investissements pour changer de système d'éclairage. Le Parc et le label Réserve internationale de ciel étoilé n'apportent pour l'instant pas de possibilités de financements* ». Par contre les Syndicats d'énergie de la Drôme et de l'Isère, partenaires de la démarche, peuvent apporter un accompagnement technique et financier. Avec une obligation de moyen et de résultat, le label récompense une qualité de ciel nocturne exceptionnelle et traduit l'implication à long terme des collectivités en faveur d'un ciel nocturne de qualité. Cette ambition est partagée, puisque la métropole de Grenoble s'est engagée dans un Schéma directeur d'aménagement lumière, et Valence Romans Agglomération est en train d'élaborer le sien.

LA NUIT, UN PATRIMOINE A REDECOUVRIR

Pour enrichir sa candidature, le Parc du Vercors apporte une originalité, celle de valoriser la biodiversité crépusculaire et nocturne. L'équipe du Parc s'appuie sur plus de dix ans d'animation d'événements nationaux comme Jour de la nuit, La nuit de la chouette, ou encore la Nuit internationale de la chauve-souris, en synergie avec les associations d'astronomie, la LPO et France Nature Environnement Isère. « *Ces événements sont une bonne entrée pour inviter les habitants, les scolaires et le grand public à découvrir la poésie de la nuit au-delà de nos peurs et observer la faune nocturne. Ensuite, viennent la compréhension*

de la pollution lumineuse et de ses impacts » évoque Noëllie Ortega, chargée de mission éducation au territoire. « Cette année, le Parc du Vercors s'associe au Parc naturel régional de Chartreuse, à l'espace Belledonne et à la Métropole de Grenoble pour proposer un programme commun de découverte de la nuit tout au long du mois d'octobre ».

La valorisation du patrimoine nocturne, exigence forte du label, passe par des sessions de découverte et de formation auprès des professionnels du tourisme, notamment des accompagnateurs et des hébergeurs. « L'équipe du Parc leur propose d'acquérir des connaissances et des outils pour mieux valoriser la nuit sous ses différentes facettes » détaille Noëllie Ortega. Au programme, comprendre le label et la pollution lumineuse, lire un ciel étoilé, ou encore mieux connaître les chiroptères (chauves-souris). Au final, le Parc du Vercors encourage à une découverte transversale des ambiances et des paysages nocturnes : « l'objectif du label est de protéger et de valoriser ce patrimoine afin d'offrir une possibilité de découverte aux urbains qui n'ont plus accès à un ciel étoilé » note Emmanuel Jeanjean. Et d'ajouter : « la création d'une réserve internationale de ciel étoilé serait une vraie opportunité de diversification touristique, en s'appuyant sur de multiples dimensions, économie d'énergie, préservation de la biodiversité, éducation à l'environnement, valorisation touristique, ce qui ouvre des perspectives passionnantes... ».

ZOOM SUR : UN GUIDE POUR UN ECLAIRAGE DE QUALITE DANS LE VERCORS

Document pratique destiné en particulier aux élus, ce guide apporte des réponses aux enjeux et à la réglementation en matière d'éclairage public. Il rappelle que l'éclairage public s'est développé sans considérer les impacts de la pollution lumineuse et ses effets sur la faune, la flore ou encore notre santé. Or les effets sont bien réels, comme le prend en compte l'évolution de la législation avec l'arrêté de décembre 2018 qui encadre, par exemple, la température de couleur d'un éclairage. Toutes les espèces sont sensibles au pic d'intensité situé dans le bleu, que l'on retrouve surtout dans les lampes ayant une température de couleur de plus de 2 700 Kelvins. Aussi est-il conseillé de choisir des teintes plus chaudes qui ont moins d'impact sur notre santé et sur la biodiversité. Plus largement, repenser l'éclairage public permet de réduire la facture d'énergie des communes (un point lumineux de plus de 20 ans coûte environ 50 euros par an d'électricité), de préserver la biodiversité et de changer notre rapport à la nuit. Partenaires du projet, les Syndicats d'énergie départementaux (Territoire d'Énergie Drôme et Territoire d'Énergie Isère) ont validé les recommandations du guide et peuvent accompagner les communes.



Présence à la conférence de presse de lancement

INVITATION



Christophe FERRARI, Président de Grenoble Alpes Métropole

Jacques ADENOT, Président du Parc naturel régional du Vercors

Dominique ESCARON, Président du Parc naturel régional de Chartreuse

Thomas SPIEGELBERGER, Président de l'Espace Belledonne

Ont le plaisir de vous inviter
au **lancement du**
Mois de la nuit 2022

Le **mercredi 28 septembre 2022 à 18h30**
à la Bastille
Salle Lesdiguières

Au programme :

- 18h30 : Accueil*
- 19h : Prises de parole
- 20h : Contes à la belle étoile par le Centre des Arts du Récit, en déambulation jusqu'au glacis de La Bastille ; puis observation des astres avec Auror'Alpes et l'IPAG

Merci de nous confirmer votre présence sur : <https://urlz.fr/iF1u>

* Montée par le téléphérique de la Bastille sur présentation d'un justificatif

Inscription obligatoire avant le 25 septembre pour assister à la conférence de presse du mercredi 28 septembre : [lien inscription](#).

Contacts et ressources

Grenoble-Alpes Métropole

- Stéphane Gusmeroli - stephane.gusmeroli@grenoblealpesmetropole.fr
- Plus d'infos : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/1318-maitrise-de-l-eclairage-public.htm>

Parc naturel régional de Chartreuse

- Sophie Roy - sophie.roy@parc-chartreuse.net
- Plus d'infos : <https://www.parc-chartreuse.net/agir/energie/un-eclairage-raisonne-pour-des-parcs-etoiles/>

Parc naturel régional du Vercors

- Emmanuel Jeanjean - emmanuel.jeanjean@pnr-vercors.fr
- Plus d'infos : <https://www.parc-du-vercors.fr/cielnocturne>

Espace Belledonne

- Laura Hert- laura.hert@espacebelledonne.fr
- Plus d'infos : <https://espacebelledonne.fr/le-mois-de-la-nuit-en-belledonne-2022/>